



Abus confiance pour un forfait telephonique

Par **ilays**, le **31/12/2010 à 18:02**

Bonjour, rn rnVoilà j'explique mon petit problème, en mai j'ai dépanner un ami qui n'avait pas encore de compte bancaire pour prendre 2 forfaits téléphoniques avec un engagement de 1an pour lui, il me payé les forfaits jusqu'à ce qu'il ait eu un compte bancaire, a partir de ce moment j'ai prévenu Bouygues de prélever sur son compte. rn Puis en aout/septembre il fait un hors forfait de 800 euros en 2 mois, qui ne passe pas sur son compte pour provisions insuffisantes. Mais le titulaire du compte c'est toujours moi et donc c'est moi le responsable de tous ce qui se fait avec le forfait. rn rnLa personne qui a passé les communication, m'a dit qu'elle serai d'accord pour payer en 5 ou 6 fois. Savez-vous s'il est possible de s'arranger pour un paiement en plusieurs fois avec une agence de recouvrement? rnLe passage par une agence de recouvrement de la part de Bouygues vas t'il "laisser des traces si un jour je veux faire un crédit par exemple? et enfin ai-je un recours au cas il ne voudrait pas payer?rn rnMerci de m'avoir accordé quelques minutes.

Par **corima**, le **31/12/2010 à 18:09**

Oui, il est toujours possible de faire un arrangement et un echeancier en 5 ou 6 fois pour une telle somme. En revanche, protegez vous en demandant 5 ou 6 cheques à la personne qui vous a mis dedans. Avant chaque prelevement, vous y deposerez un cheque et tant pis pour votre ami s'il est sans provision, il en paiera les consequences. A chacun ses responsabilitésrn rnCe qui peut vous empecher de faire un credit un jour, c'est d'etre inscrite sur le fichier banque de france, c'est une grosse facture que vous devez rembourser, pas un credit

Par **chris_ldv**, le **31/12/2010** à **18:29**

Bonjour,rnrn*"le titulaire du compte c'est toujours moi et donc c'est moi le responsable de tous ce qui se fait avec le forfait."*rnrnDans ce cas rien ne vous empêche de faire bloquer "votre" compte téléphonique en vous adressant à l'opérateur ...rnrnMaintenant il est certain qu'en pratiquant des bidouilles pareilles (ouvrir un abonnement téléphonique à partir de votre compte bancaire pour un tiers) vous ne pouvez avoir que des ennuis.rnrnA votre avis que se passera t il si demain votre "ami" fait à nouveau exploser le forfait (dont vous êtes redevable) ou passe des appels obscène, injurieux ou même s'amuse à lancer une fausse alerte à la bombe par exemple à partir de la ligne téléphonique ? rnrn>> un seul responsable pour la justice: vous !rnrnCordialement,

Par **ilays**, le **01/01/2011** à **19:58**

Merci,rnrnJe vais lui reprendre le téléphone et lui demander plusieurs chèques...rnrnPs: Il a bien signé l'autorisation de prélèvement, donc je ne voit pas pourquoi j'aurais des ennuies non?

Par **corima**, le **01/01/2011** à **20:53**

Ben vu son comportement plutôt léger pour vous avoir plombé de 800 euros alors que vous lui faisiez confiance, on peut être amené à penser à ce qu'il retourne l'histoire contre vous